

## RESOLUTION NO 2

### Considérant :

- la nécessité pour les enseignants d'adapter leurs pratiques quotidiennes à des approches pédagogiques en constante évolution (p.ex. les nouveaux objectifs préscolaires, l'accueil des enfants non-francophones),
- la mise au point régulière et indispensable de nouveaux moyens d'enseignement, postulant pour la plupart une responsabilisation des maître(sse)s, afin d'appliquer une pédagogie différenciée (p.ex.: math 1-6, sensibilisation à l'Europe, histoire),
- le besoin d'une ouverture et d'un enrichissement continuel de la culture et de la personnalité des enseignants, dans un esprit de professionnalisme,
- le poids, insuffisant dans les projets en cours, de la part de formation qui devrait accompagner la diffusion de tout moyen pédagogique,

*la Société pédagogique vaudoise demande que,*

le DIPC améliore et renforce la formation continue des enseignants, en s'assurant avant toute mise en chantier de nouveaux moyens pédagogiques qu'il aura les ressources nécessaires à une formation de qualité.

